



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Réalisation Cinéma Radio Télévision

1er cycle - Bachelier de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RCR/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'axe réalisation forme les étudiants aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistanat de réalisation, régie et scénarisation) qui, au-delà d'un enseignement théorique distribué au sein de l'option, trouvent des applications concrètes dans le processus d'élaboration des pratiques tournées à l'école.

La réussite du baccalauréat RCRTV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM)

Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - réalisation cinéma radio télévision
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

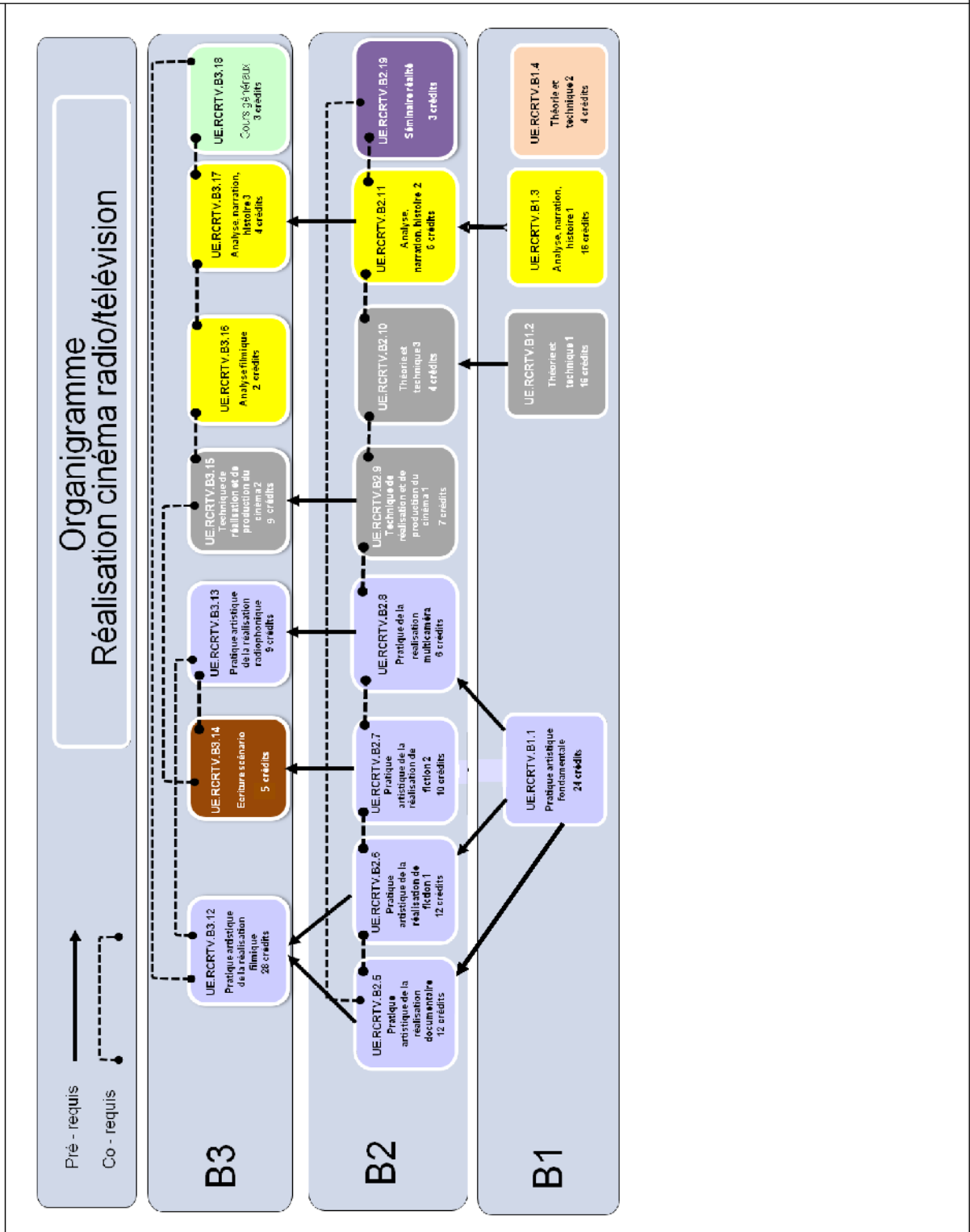
UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
 RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
 I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	413				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteurs	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Pilote : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA + titulaire
<p>Légende des types d'évaluation :</p> <p>EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B1.2			
Titre de l'UE		Théorie et technique 1			
Descriptif de l'UE		Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines de la réalisation, de la production, du scripte, du montage, de l'image et du son.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		16			
Pondération de l'UE		6%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		173			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Écriture (Scénario)	Écriture scénario	1	obligatoire	EC
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	0,5	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B1.3			
Titre de l'UE		Analyse, narration, histoire 1			
Descriptif de l'UE		Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		16			
Pondération de l'UE		4%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		195			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applic. du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	1	obligatoire	TE
<p>Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B1.4			
Titre de l'UE		Théorie et technique 2			
Descriptif de l'UE		Première approche des théories de la prise de son et de l'optique photographique.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		4			
Pondération de l'UE		2%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		45			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B2.5			
Titre de l'UE		Pratique artistique de la réalisation documentaire			
Descriptif de l'UE		Approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire sur base des acquis instrumentaux, artistiques et éthiques fondamentaux.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		12			
Pondération de l'UE		6%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		240			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,3,4,5,6,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.RCRTV.B1.1			
Corequis de l'UE		UE.RCRTV.B2.6,19			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Réalité 1	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Image)	Réalité 1 : préparation image	1,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Réalité 1 : préparation son	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Réalité 1 : montage	1,5	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation de fiction 1				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction autour du tournage d'un "remake" sur base des acquis des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	290				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Remake : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Remake : assistanat	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : prise de son (préparation + tournage)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Remake : prise de vues (préparation + tournage)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage image	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage son	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.7				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation de fiction 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction centré sur le perfectionnement de l'apprentissage du découpage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	10				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	110				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	7 minutes : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	7 minutes : écriture scénario	2	obligatoire	EC
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	7 minutes: réalisation	2	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B2.8			
Titre de l'UE		Pratique de la réalisation multicaméra			
Descriptif de l'UE		Approche de la pratique de la réalisation multicaméra.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		6			
Pondération de l'UE		5%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		60			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,3,4,5,6,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.RCRTV.B1.1			
Corequis de l'UE		UE.RCRTV.B2.7,9			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice multicaméra	3	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B2.9			
Titre de l'UE		Technique de réalisation et de production du cinéma 1			
Descriptif de l'UE		Initiation aux outils et pratiques des assistanats de réalisation, de production, de la régie et de la scénographie.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		7			
Pondération de l'UE		2%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		135			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		UE.RCRTV.B2.8,10			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	1	obligatoire	TE
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Assistanat et régie	2	obligatoire	TE
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Scénographie, décors et costume)	Scénographie	0,5	obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.10				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Approche de la postproduction et de ses outils.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.9,11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique appliquée	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction	1	obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.11				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.19, 10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Image)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCTRV.B2.19			
Titre de l'UE		Séminaire réalité			
Descriptif de l'UE		Séminaire lié à l'approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		3			
Pondération de l'UE		1%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détails)		1,3,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		UE.RCTRV.B2.5, 11			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Réalité 1 : séminaire	1,5	obligatoire	EC
<small>Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.12				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation filmique				
Descriptif de l'UE	Ecriture, production, réalisation et postproduction d'un premier de projet de film encadré par des professeurs spécialisés en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	28				
Pondération de l'UE	24%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	420				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.13, 18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Écriture)	fiction/documentaire : écriture	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	fiction/documentaire : assistanat	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Régie)	fiction/documentaire : régie	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de vues)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de son)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	fiction/documentaire : montage	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	fiction/documentaire : mixage	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.13				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation radiophonique				
Descriptif de l'UE	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers d'un récit sonore.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	125				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Documentaire radiophonique	2	obligatoire	JA + titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Dramaturgie radio	1	obligatoire	EC
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Initiation au son	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B3.14			
Titre de l'UE		Ecriture scénario			
Descriptif de l'UE		Approfondissement de la pratique et des techniques de l'écriture de scénario			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		5			
Pondération de l'UE		5%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		70			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3,4,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.RCRTV.B2.7			
Corequis de l'UE		UE.RCRTV.B3.13,15			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Théorie de l'adaptation littéraire	1,5	obligatoire	TE/EC
Artistique	Cinéma (Écriture)	Ecriture	1,5	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE		UE.RCRTV.B3.15			
Titre de l'UE		Technique de réalisation et de production du cinéma 2			
Descriptif de l'UE		Approfondissement des approches techniques et artistiques diverses concourant au développement de la production du récit cinématographique.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		9			
Pondération de l'UE		4%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		135			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.RCRTV.B2.9			
Corequis de l'UE		UE.RCRTV.B3.14,16			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Scénographie, décors et costume)	Scénographie	1	obligatoire	EC/TE
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Casting	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteur	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Paramètres	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production	0,5	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse filmique				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.15,17				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Analyse filmique (2)	1,5	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.17				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 3				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.11				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.16, 18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)	Iconographie du réel (1)	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.18				
Titre de l'UE	Cours généraux				
Descriptif de l'UE	Approche de concepts de base de psychologie et de philosophie et mise en relations de ceux-ci avec les pratiques artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.17,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)	Philosophie générale	0,5	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					